

A nos clients et partenaires

Schleitheim, 23.1.2025

### **Adaptation du supplément RPLP**

Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons vous informer que le supplément RPLP de nos conditions générales (Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations) sera augmentée de 0,85 % à 0,95 %, à partir du 1er février 2025.

Cette adaptation fait suite à la décision du Conseil Fédéral d'augmenter la RPLP de 5% au 01.01.2025. Nous allons les appliquer sur nos différents documents, dès le 1.2.2025.

Nous vous remercions de votre compréhension et votre fidélité et restons à votre entière disposition pour toute demande.

Avec nos meilleures salutations  
Gonon Isolation SA



Michael Kind  
Direction